

APPEL D'UN VERDICT DE PLAGIAT OU DE FRAUDE

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT	
Nom : _____	Matricule : _____
Prénom : _____	Programme : _____
IDENTIFICATION DU PERSONNEL	
Enseignant (e) : _____	
Département : _____	
Coordonnateur : _____	
INFORMATION SUR LA DEMANDE	

Numéro du cours visé par le plagiat

			-				-		gr.			
--	--	--	---	--	--	--	---	--	-----	--	--	--

1. Titre du cours : _____
2. Évaluation concernée : _____
3. Motif de contestation : _____

Article 6.15 .3 de la PIEA

Dans un délai de cinq jours (5) jours ouvrables après la date où l'enseignant l'a rencontré, l'élève a le droit de faire appel du verdict de plagiat ou de fraude. Il peut demander à être entendu en l'absence de l'enseignant concerné. Le comité d'appel juge à partir des arguments exprimés, des travaux et examens et rend sa décision au plus tard dans les dix jours ouvrables suivant la réception de la demande d'appel. La décision du comité est finale et sans appel.

Article 5.3.9 de la PIEA

Le département a la responsabilité de constituer un comité d'appel pour répondre aux demandes formulées par les élèves qui contestent le résultat d'une évaluation, la note finale attribuée à un cours, un verdict de plagiat ou de fraude. Le comité d'appel est formé selon les dispositions du comité de révision de notes de la convention collective des enseignants.

Articles 5.3.10 de la PIEA

Le département a la responsabilité de remettre à la direction des études tout cas de plagiat ou de fraude.

Je demande à être entendu par le comité OUI NON

Si oui :

Je veux être entendu en **présence** de l'enseignant concerné

Je veux être entendu en **l'absence** de l'enseignant concerné

Signature de l'étudiant : _____ Date : _____

RÉSERVÉ AU COMITÉ D'APPEL	
APRÈS ÉTUDE DE LA DEMANDE, LE VERDICT :	SIGNATURE DES MEMBRES
<ul style="list-style-type: none"> • Est maintenu : <input type="checkbox"/> • Est annulé : <input type="checkbox"/> 	<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/>
Date : _____	
Veuillez envoyer une copie au plus tard dans les dix jours ouvrables suivant la réception de la demande au : ** Service du cheminement et de l'organisation scolaires ** Département ** Direction des études**L'étudiant	